



formation

Master Histoire de l'Art et Archéologie

2025-2026

f @ in ▶

www.ephe.psl.eu



École Pratique
des Hautes Études

PSL 



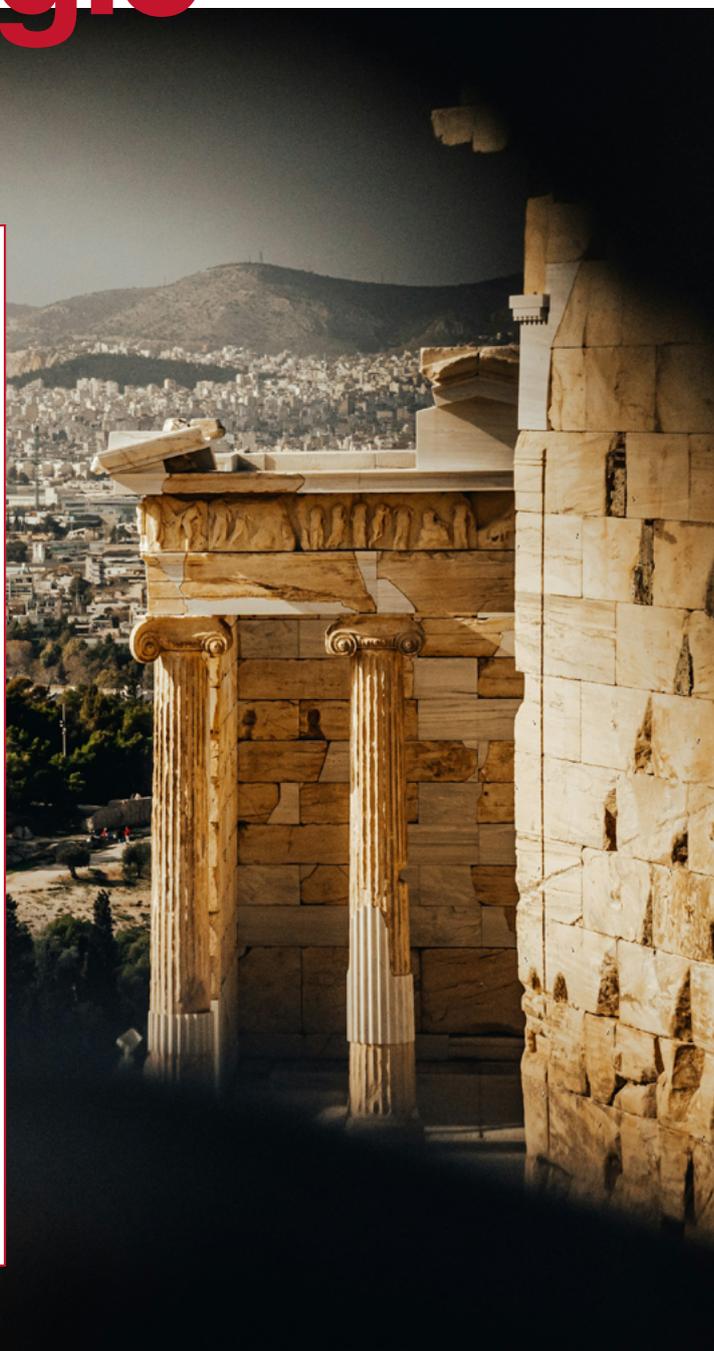
sommaire

Master Histoire de l'Art et Archéologie	4
Présentation	4
Les parcours	5
Les objectifs de la formation	5
Conditions d'accès	6
Le rôle du tuteur pédagogique	6
Débouchés professionnels	6
Organisation des études	7
Répartition des cours et ECTS	7
Calendrier universitaire 2025-2026	8
Aménagement du cursus	8
Conditions d'assiduité	8
Contrôle des connaissances	9
Le stage de professionnalisation	9
Candidater en Master	10
Les étapes de la candidature	11
Les frais d'inscription	12
Aides financières	13
Aides sociales	13
Aides aux projets d'initiatives étudiantes	13
Aménagement de la formation	14
Programmes gradués et aides à la mobilité	14
Période de césure	15
Cours de Français Langue Étrangère (FLE)	15
Cours de langues vivantes	16
Charte du tutorat pédagogique	17
Séminaires de recherche 2025-2026	18
Contacts	19

Master Histoire de l'Art et Archéologie

Présentation

Le master « Histoire de l'art et archéologie » de l'École Pratique des Hautes Études – PSL (EPHE – PSL) privilégie **la formation à la recherche par la recherche** en s'intégrant pleinement dans le programme gradué « Sciences historiques : terrains, pratiques, méthodes » de l'école graduée de Paris Sciences et Lettres (PSL). Il se fonde sur le suivi de la conférence du tuteur ainsi que la rédaction d'un mémoire de recherche préparé en bibliothèque et dans les centres d'archives. La priorité donnée à la recherche se traduit par l'importance des mémoires en crédits européens (ECTS). Pour cette première expérience de recherche, vous pourrez bénéficier des bibliothèques de proximité et des ressources offertes par l'implantation du master à **l'Institut national d'histoire de l'art (INHA)**. Cette localisation centrale vous permettra de suivre de nombreux séminaires et colloques et de profiter de la bibliothèque de l'INHA, des départements spécialisés de la Bibliothèque nationale de France (Estampes, Manuscrits, Monnaies et médailles, Arts du spectacle...), du Musée du Louvre et de l'Institut allemand d'histoire de l'art. Le master « Histoire de l'art et archéologie », établi sous le sceau de PSL, bénéficie d'**une reconnaissance internationale**.





Les parcours

Parcours et responsables pédagogiques

La mention « Histoire de l'art et archéologie » comporte quatre parcours et a pour responsable **Jean-Michel Mouton** :

Histoire de l'art et archéologie (M1)
François Queyrel

Histoire de l'art (M2)
Audrey Nassieu Maupas

Archéologie (M2)
William Van Andringa

Archéologie et histoire de l'art / Archeologia e storia dell'arte (M1 + M2, parcours international)
Clément Moussé

Arts, Muséologie, Activités curatoriales (AMAC, M2, parcours international)
Émilie d'Orgeix

Nos parcours permettent la formation en alternance du type contrat de professionnalisation, ainsi que la formation continue.

À noter

Vous avez la possibilité de suivre, hors cursus, d'autres conférences de l'École Pratique des Hautes Études, dont la liste figurera dans le supplément au diplôme. Vous pouvez également suivre des enseignements au sein des formations de PSL, ou dans des institutions partenaires, cette démarche nécessitant l'accord préalable de votre tuteur.

Les objectifs de la formation

Les deux semestres du parcours de M1 « Histoire de l'art et archéologie » vous offrent des outils pour acquérir de nouvelles compétences.

Le **séminaire du tuteur** et le **séminaire de recherche** vous permettent ainsi de vous saisir directement des thématiques de recherche ; le **cours de méthodologie** de maîtriser des outils bibliographiques et des ressources documentaires.

Le parcours permettra aussi une remise à niveau et l'acquisition de connaissances dans les différentes périodes de l'histoire de l'art et de l'archéologie (Antiquité, Moyen Âge, époque moderne et époque contemporaine). Des cours de langues, ou de français langue étrangère, complètent la formation.

À l'issue du M1, le socle de connaissances acquis vous permet de vous spécialiser en M2 soit en « Histoire de l'art » soit en « Archéologie ». Si vous vous inscrivez en M1 dans le parcours international, vous pourrez suivre le tronc commun du parcours « Histoire de l'art et archéologie » avant de vous engager en M2 dans le programme de l'Université de la Basilicate à Matera (Italie du Sud) durant un ou deux semestres.

L'inscription et la sélection dans le parcours international AMAC se font dans l'année du M1. Les étudiants inscrits dans les deux parcours internationaux passeront une partie de l'année de master 2 à l'Université de la Basilicate (Matera) ou à l'Université de Bologne en profitant des divers accords internationaux de PSL et des établissements impliqués.

Conditions d'accès

Accès en Master 1

Vous devez être **titulaire d'une licence en Histoire de l'art et archéologie, Histoire, Lettres, Philosophie, Humanités, Anthropologie, Sciences sociales, ou Sciences politiques** ; d'autres licences peuvent être acceptées sous certaines conditions.

Dans le cas où vous êtes inscrit dans un cursus d'une durée équivalente à la licence (diplôme d'établissement dans le domaine de l'histoire de l'art et archéologie ou classe préparatoire littéraire), un dossier de validation d'acquis (VA) en vue d'une entrée dans le master devra être rempli au moment de votre candidature. Les dossiers de candidature des étudiants sont soumis à la commission de sélection composée des enseignants-chercheurs responsables des parcours et de tout ou partie de l'équipe pédagogique du master.

Accès en Master 2

Vous devez être titulaire d'un M1 dans les disciplines citées *supra*.

Débouchés professionnels

Inscription en doctorat

Les titulaires d'un master 2 peuvent être candidats à l'obtention d'un contrat doctoral notamment au sein des Écoles doctorales de PSL et au-delà.

Métiers et concours du secteur patrimonial

Le rôle du tuteur pédagogique

Avant de déposer votre candidature, vous devez **choisir votre tuteur** et prendre contact avec votre enseignant-chercheur – avec l'aide, si nécessaire, du responsable du master – dans la liste de l'équipe pédagogique de l'EPHE – PSL, qui est composée de directeurs d'études et de maîtres de conférences de l'EPHE – PSL.

Le tuteur vous accompagne pendant tout votre parcours. Il est chargé de guider votre recherche et vous suivrez son séminaire en faisant les exercices qui vous permettront d'obtenir une note correspondante par semestre. C'est également avec votre tuteur que vous déterminerez au cours du M1 votre sujet de recherche, qui se construit progressivement : au premier semestre du M1 vous préparerez une bibliographie en bibliothèque et au second semestre vous préparerez un mini-mémoire sous sa direction. Ce suivi personnalisé est encadré par la charte du tutorat que vous signez avec votre tuteur et qui fixe les droits et obligations mutuels. Le texte de cette charte figure à la fin de ce livret et est accessible sur le site de l'École.

En cas de réorientation, il peut être procédé au remplacement de votre tuteur par un autre membre de l'équipe pédagogique du master, sous réserve d'accord mutuel des différentes parties. L'EPHE – PSL n'est pas tenue de vous désigner un tuteur si vous n'obtenez pas d'accord.

Organisation des études

Master 1 (60 ECTS)

Initiation et formation à la recherche

Semestre 1 30 ECTS	Séminaire de recherche du tuteur Obligatoire 6 ECTS	Cours de méthodologie Histoire de l'art et archéologie 3 ECTS	Cours de langue étrangère (ou FLE) 3 ECTS	Séminaire de recherche ou stage* 3 ECTS	Travail de recherche : Bibliographie 15 ECTS
Semestre 2 30 ECTS	Séminaire de recherche du tuteur Obligatoire 6 ECTS	Cours de méthodologie Histoire de l'art et archéologie 3 ECTS	Cours de langue étrangère (ou FLE) ou séminaire de recherche 3 ECTS	Séminaire de recherche ou stage* 3 ECTS	Travail de recherche : Commentaire d'un document 15 ECTS

Master 2 (60 ECTS)

Approfondissement et spécialisation

Semestre 3 30 ECTS	Séminaire de recherche du tuteur 6 ECTS	Séminaire de recherche ou stage* 3 ECTS	Préparation du mémoire de recherche 21 ECTS
Semestre 4 30 ECTS	Séminaire de recherche du tuteur 6 ECTS	Séminaire de recherche ou stage* 3 ECTS	Rédaction et soutenance du mémoire de recherche 21 ECTS

La liste des séminaires de recherche à 3 ECTS est identique à celle des séminaires de recherche du tuteur à 6 ECTS (voir page 18).

La maîtrise d'une langue vivante étrangère (LVE) de communication scientifique est requise pour l'obtention du Master. L'étudiant qui maîtrise, en plus de sa langue maternelle, une langue vivante ou le FLE peut remplacer ce cours dès le premier semestre par un enseignement ou un stage qui correspondent à son projet de recherche.

Les formations complémentaires sont encouragées et prises en compte dans le supplément au diplôme.

Reportez-vous au calendrier des conférences pour connaître le jour, l'horaire, le lieu et la date de début des cours choisis (liste en page 18)

* Le stage peut se faire à la place du suivi d'un séminaire de recherche dans l'un des 4 semestres du master.

Calendrier universitaire 2025-2026

Rentrée

à partir du 22 septembre 2025

Réunion de rentrée :

le 23 octobre 2025 à 14h00 (M1) et 16h00 (M2), auditorium de l'INHA

Semestres

1^{er} semestre :

du lundi 22 septembre 2025 au vendredi 6 février 2026

2^e semestre :

du lundi 9 février 2026 au vendredi 5 juin 2026

Interruption des cours

Noël :

du vendredi 19 décembre 2025 au soir au lundi 5 janvier 2026 au matin

Hiver :

du vendredi 27 février 2026 au soir au lundi 9 mars 2026 au matin

Printemps :

du vendredi 17 avril 2026 au soir au lundi 4 mai 2026 au matin

Grand oral pour le M1

1^{er} semestre : 26 et 27 janvier 2026, en salle Vasari de l'INHA

2^e semestre : 2 et 3 juin 2026, en salle Vasari de l'INHA

Semaines banalisées

PSL Weeks :

du lundi 22 septembre 2026 au vendredi 3 octobre 2026
et du 2 mars 2026 au 6 mars 2026

Ces deux semaines offrent aux étudiants la possibilité de suivre des formations annexes (PSL Weeks organisées par les programmes gradués de PSL, formation ILARA, stages intensifs de FLE) et d'effectuer des mobilités.



Aménagement du cursus

Pour des raisons définies réglementairement, **l'étudiant peut demander à accomplir l'année de Master 1 ou celle de Master 2 en deux ans.**

Il s'inscrit alors pour un nombre limité d'UE par semestre ou bien pour un des deux semestres de l'année considérée. Cette demande est formulée au moment des inscriptions pédagogiques avec l'accord du tuteur pédagogique. Elle peut être faite par des étudiants en activité professionnelle par exemple.

Conditions d'assiduité

En application de l'arrêté du 30 juillet 2019, les conditions d'assiduité sont définies et portées à connaissance des étudiants par l'établissement (les conditions sont votées tous les ans et sont affichées sur le site de l'école).

Elles impliquent **la présence aux cours, travaux pratiques ou dirigés, la réalisation du stage obligatoire, la remise des devoirs et la présence aux examens.**

Dans le cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira l'étudiant afin de lui permettre de fournir une justification. Sans réponse de sa part ou si les justificatifs ne sont pas recevables (par exemple absence suite à un problème de santé sans justificatif médical), l'établissement considérera que les conditions d'assiduité n'ont pas été respectées.

Le respect des conditions d'assiduité **conditionne le passage en deuxième année de master.** Pour les étudiants boursiers, en cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira le CROUS qui suspendra le versement de la bourse et demandera le remboursement des sommes perçues.

Contrôle des connaissances

La notation se fait sur 20. Les ECTS correspondant aux UE et au stage sont acquis dès lors que votre note est égale ou supérieure à 10. Le passage au semestre supérieur est acquis dès lors que vous avez obtenu dans toutes les UE une note égale ou supérieure à 10. Il n'y a pas de compensation entre les UE.

En cas d'échec à une UE, un rattrapage est organisé dans le cadre de cet enseignement et donne lieu à une note devant parvenir au service de la scolarité avant la fin de la seconde session.

Si vous échouez une deuxième fois, vous devez suivre à nouveau l'UE concernée ou, éventuellement, en choisir une autre après concertation avec votre tuteur et accord du responsable de la mention du master.

Suivant les circonstances, les épreuves orales auront lieu en présentiel ou en distanciel. Les deux années du master se concluent par la soutenance d'un mémoire permettant d'apprécier vos capacités pour la recherche et, éventuellement, pour la préparation d'une thèse. Le dépôt des mémoires de master se fait sous format papier et sous forme de fichier électronique.

Le diplôme de master est assorti d'une mention pour les notes suivantes :

- > mention **assez bien**, de 12 à 13,99
- > mention **bien**, de 14 à 15,99
- > mention **très bien**, de 16 à 20

Grand oral en M1

Vous présenterez publiquement à la fin de chaque semestre l'avancée de votre travail de recherche devant un jury composé des tuteurs et des responsables des parcours du master. Pour cette présentation publique votre présentation de dix minutes, suivie de cinq minutes de questions, porte à la fin du premier semestre sur la bibliographie de votre sujet de recherche et à la fin du second semestre sur le commentaire d'un document qui est étudié dans un mini-mémoire de 25 pages environ, à remettre à votre tuteur une semaine à l'avance.

Passage de M1 en M2

Une validation de toutes les UE de M1 permet le passage en M2.

L'inscription conditionnelle dans l'année supérieure des étudiants ayant validé toutes les UE du niveau inférieur, sauf une ou deux, peut être accordée par l'équipe de formation sur avis des tuteurs concernés ; elle n'est pas de droit.

Soutenance de mémoire de M2

La soutenance publique du mémoire est une épreuve orale ; les crédits ECTS affectés au mémoire de master en M2 correspondent au travail de préparation de votre mémoire, qui doit comprendre au moins une centaine de pages, et à sa soutenance.

Vous devez remettre, une dizaine de jours avant la soutenance, un mémoire de cent pages au minimum et en deux ou trois exemplaires, suivant le nombre de membres du jury.

Le mémoire est soutenu devant un jury de deux ou trois personnes, dont le tuteur ; un membre au moins du jury est titulaire de l'Habilitation à Diriger des Recherches. La note de la soutenance est doublée si la préparation du mémoire n'a pas été notée au semestre précédent.

Le stage de professionnalisation

Vous placerez en fonction des opportunités au cours d'un des quatre semestres votre stage, qui permet la découverte du milieu professionnel en rapport avec votre recherche. Le stage se fait sous la responsabilité d'un maître de stage. La validation du stage porte sur une durée minimale de 48 heures. Vous devez faire une recherche active de stage. Des propositions de stage sont consultables sur le site de l'EPHE – PSL. Si vous ne trouvez pas de stage vous serez guidé dans le choix par le référent des stages du master. Le lieu et les objectifs du stage sont définis par une fiche de stage remplie avec le maître de stage. Il est encadré par une convention de stage qui garantit vos droits et définit vos devoirs. Le choix du stage se fait en concertation avec votre tuteur dans différents types de structures : établissement de recherche (équipe de recherche par exemple), institution patrimoniale (musée par exemple), chantier de fouille, entreprise du marché de l'art ou organisation internationale (l'UNESCO par exemple).

À l'issue de ce stage, votre maître de stage remplira une grille d'évaluation et vous remettrez un bref rapport à votre tuteur. La validation du stage est du ressort du jury de master qui disposera de la note de votre tuteur et de la grille d'évaluation de votre maître de stage. Le stage est de 3 crédits ECTS.

N'hésitez pas à faire part au référent des stages de toute difficulté rencontrée.

Si vous travaillez en parallèle de vos études, et que votre emploi relève du domaine du master, vous pouvez effectuer votre stage dans le cadre de vos activités professionnelles. Si votre emploi ne relève pas directement du domaine du master, vous pouvez être dispensé de la réalisation du stage en demandant auprès de la commission pédagogique du master une validation des acquis professionnels qui vous permettrait d'obtenir vos ECTS de stage.

La référente des stages pour le master Histoire de l'art et archéologie est M^{me} Alessia Bauer. Le responsable du stage de chaque étudiant est son tuteur pédagogique.

Durée du stage

Vous pouvez également étendre la durée du stage dans la limite maximale légale de 6 mois. L'extension du stage ne sera pas soumise à validation par des crédits ECTS mais pourra faire l'objet d'une annexe au diplôme. Si vous effectuez un stage de plus de 2 mois, vous devez nécessairement être gratifié. Le montant horaire de la gratification est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale. Aucune convention de stage ne sera validée pour des périodes postérieures au 31 août de l'année académique d'inscription.

Candidater en Master



Les étapes de la candidature

1.

L'accord du tuteur/tutrice

Avant de procéder à l'inscription, vous devez **obtenir l'accord d'un tuteur** qui s'engage à suivre votre travail : ce directeur d'études ou maître de conférences de l'EPHE – PSL dirigera votre travail de recherche.

N'hésitez pas à lui écrire directement : son courriel figure sur le site ; il vous recevra, si possible, afin de définir avec vous votre projet de recherche. En cas de difficulté ou de questions particulières, envoyez un message au responsable de la mention. Votre dossier comprendra un bref exposé de votre projet de recherche, élaboré en concertation avec votre tuteur.

3.

La validation de l'inscription administrative

À l'issue de la commission de sélection, **le candidat recevra par courriel** la décision d'admission, de refus ou de mise en liste d'attente.

Si la candidature a été acceptée, l'étudiant devra **accepter l'offre d'admission**. Après cette phase, l'étudiant sera orienté vers le portail étudiant, il pourra alors valider son inscription administrative en acquittant des droits de scolarité. En parallèle, l'étudiant inscrit en formation initiale devra s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). L'attestation de CVEC délivrée devra être déposée dans son espace personnel du portail étudiant. La carte d'étudiant sera adressée par courrier ou donnée lors de la journée de rentrée. La quittance et le certificat de scolarité seront disponibles dans l'espace personnel du portail étudiant.

Réinscription : à l'issue de la délibération du jury de fin d'année universitaire, l'étudiant pourra procéder à sa réinscription via le portail étudiant, dès l'ouverture des inscriptions administratives.

2.

Déposer sa candidature

Les candidatures doivent être **déposées en ligne sur le portail de candidature dédié** (voir les détails sur le site de PSL). La commission de sélection se réunit après la clôture de la session. Elle valide les candidatures d'étudiants en fonction de leur parcours antérieur (formations, résultats universitaires obtenus et expériences professionnelles), de leur projet de recherche et de l'acceptation par un tuteur de l'EPHE rattaché au master.

4.

L'inscription pédagogique

Vous **choisissez les cours pour la rentrée lors de l'inscription pédagogique** en accord avec votre tuteur, suivant le schéma qui présente par semestre l'architecture des cours.

Notez que votre tuteur pourra vous demander de suivre une conférence mensuelle avec attestation de présence qui vous permettra de compléter votre formation et figurera dans l'annexe au diplôme.

Votre tuteur validera en la signant votre fiche d'inscription pédagogique avant que vous l'adressiez à la scolarité.

Les frais d'inscription

En amont de votre inscription administrative vous devez vous acquitter de la CVEC

La Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est obligatoire pour toute inscription en formation initiale ou apprentissage dans un établissement d'enseignement supérieur et s'élève à 105 €, en 2025/2026. Le règlement et le chargement de l'attestation s'effectuent en ligne.

Montant des droits à payer

Les droits d'inscription sont de 254 €, ils se décomposent en :

- > droits de diplôme
- > droits de bibliothèque

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les étudiants extra-communautaires ne satisfaisant pas à l'une des conditions de l'article 3 de cet arrêté doivent s'acquitter des droits d'inscription différenciés de 3941 € pour le diplôme national de master. Le conseil d'administration de l'EPHE – PSL renouvelle la décision de s'aligner sur la position de PSL votée en CA du 20 juin 2019 qui préconise l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux, à savoir 254 €.

Modes de paiement

Pour le règlement des inscriptions, il faut utiliser les moyens de paiement à distance : PayBox, virement sur le compte de l'EPHE – PSL, paiement CB par téléphone (en fonction des heures d'ouverture de l'agence comptable).

Formation continue

Si votre formation est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur, le service de la formation continue émet une facture à son attention et vous n'avez pas à payer vous-même. Vous devez prendre contact avec le service de la formation continue par courriel.

Exonérations

Sont exonérés de droit des droits d'inscription :

- > les boursiers sur critères sociaux ;

- > les titulaires d'une bourse du gouvernement français ;
- > les étudiants inscrits dans le cadre du programme Erasmus.

En ce qui concerne l'EPHE – PSL, le CA du 22 mars 2022 votant les critères d'exonération a décidé que :

- > Les étudiants réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire ou les étudiants dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut, bénéficient d'une exonération totale. Cette exonération totale est accordée sur décision du Président de l'EPHE – PSL lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscription en Master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.
- > En accord avec l'article R719-50 du code de l'éducation, tout étudiant peut faire une demande auprès du Président de l'EPHE – PSL pour être exonéré des droits d'inscription s'il présente une situation personnelle difficile et exceptionnelle (précarité, rupture familiale, perte d'emploi, ...) ne lui permettant pas de payer les droits d'inscription. Il doit déposer un dossier de demande d'exonération au moment de son inscription administrative.

Comme mentionné ci-dessus, les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, bénéficient d'une exonération partielle leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux. Cette exonération partielle est valable pour toute la durée de préparation du diplôme. L'exonération partielle est accordée sur décision du Président de l'EPHE – PSL à tous les étudiants assujettis aux droits différenciés, lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscriptions en master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.

Affiliation à la Sécurité sociale étudiante

Les étudiants sont rattachés à la caisse primaire d'assurance maladie de leur lieu d'habitation.

Les étudiants internationaux s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur français sont invités à demander leur affiliation à la sécurité sociale française en s'inscrivant sur etudiant-etranger.ameli.fr. Cette démarche concerne également les étudiants français de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna, ou français nés à l'étranger.

Aides financières

Aides sociales

Si vous êtes en difficulté financière ou si vous devez faire face à des dépenses inattendues, vous pouvez constituer un dossier pour **demander une aide financière ponctuelle** à l'EPHE – PSL.

Cette aide est financée par la **CVEC** (Contribution vie étudiante et de campus).

Deux demandes peuvent être faites par an, en général au mois d'octobre et de janvier.

Les dates exactes des appels d'offre sont diffusées par email et sur le site de l'école. Les dossiers sont transmis aux assistantes sociales du CROUS qui étudient la situation sociale et financière de l'étudiant.

Les montants des aides varient selon les situations individuelles et les crédits disponibles. Les informations sur la constitution du dossier ainsi que le dossier sont disponibles sur le site de l'EPHE – PSL.



Aides aux projets d'initiatives étudiantes

L'EPHE – PSL (en partie grâce à la CVEC) soutient financièrement des initiatives étudiantes visant à développer tous types de projets. Ces initiatives peuvent concerner notamment **des projets de culture** (artistique, diffusion scientifique ou générale), **des actions de solidarité, d'engagement citoyen, de sauvegarde de l'environnement, de sport, de santé, d'animation de la vie étudiante...** ; cette liste n'étant pas exhaustive. Quel que soit le type de projet, il ne doit pas financer des travaux liés directement à votre recherche et ne doit pas être mené dans le cadre d'une unité d'enseignement. Le projet doit par ailleurs être porté dans un cadre associatif dont vous seriez membre, de fait la subvention pouvant être attribuée ne peut être versée que sur le compte bancaire d'une association. N'hésitez surtout pas à contacter le bureau de la vie étudiante qui pourra vous aider dans le montage de votre projet.

Pour prétendre à ces financements (deux appels d'offre par an, en général en octobre et en janvier), il faut être inscrit à l'EPHE – PSL (que ce soit en formation initiale ou continue) et proposer un projet qui sera mené à bien avant la fin de l'année académique. Un bilan du projet vous sera demandé pour justifier l'utilisation des sommes allouées et valoriser vos initiatives par des actions de communication au sein de l'établissement. La réalisation de ce type de projet est une opportunité unique d'enrichir et de diversifier vos compétences et peut être considérée comme un plus dans le cadre des formations en étant présentée en annexe au diplôme. N'hésitez pas à demander un financement si vous avez un projet à caractère culturel, sportif ou humanitaire au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FDSIE). Voir plus largement les possibilités offertes par l'Université PSL.

Aménagement de la formation

Programmes gradués et aides à la mobilité

Programme gradué Sciences historiques

L'un des dix-huit programmes gradués proposés par l'Université PSL, le **PG Sciences historiques** est destiné à **renforcer la formation par la recherche** des **étudiants de Master et doctorat**.

Des aides et des formations complémentaires sont ainsi proposées aux étudiants, de manière à compléter l'enseignement dispensé dans les cours et séminaires, sous la forme d'appels à candidatures.

- > Une **aide à la rédaction** est proposée aux étudiants étrangers, des **aides à la mobilité** (Master) permettent de mener des recherches sur le terrain ou dans le cadre de stages (trois appels à candidature pour l'année universitaire : novembre, janvier et mai).
- > Une **formation aux outils numériques de la recherche** (logiciels d'infographie, cartographie, bases de données, etc.) est également proposée aux étudiants sous la forme de deux sessions de trois jours en novembre (débutants) et février (confirmés).
- > Des formations sur des thématiques générales et portées par la recherche sont dispensées sous la forme de **semaines intensives** (PSL Weeks) ou **d'ateliers spécialisés** (écoles d'été, chantiers archéologiques, etc.). Deux PSL Weeks sont prévues en 2025-2026 : la première portera sur « Faire de l'Archéologie aujourd'hui : terrains, pratiques et méthodes » (en novembre) ; la seconde sur « L'enquête historique : faire de l'histoire aujourd'hui » (en mars).
- > Un **cours d'anglais scientifique**, mutualisé avec le PG Sciences Religieuses figure également parmi les actions proposées.

Toutes ces formations qui donnent une plus-value et une valeur pratique ou professionnalisante aux diplômés préparés peuvent apparaître comme formation complémentaire dans le Master ou le doctorat.

De manière à accompagner les projets de recherche menés par les étudiants, le Programme Gradué met à disposition une série limitée de suites Adobe.

Contrat doctoral

Pour les étudiants titulaires de leur Master, **un contrat doctoral** (3 ans) financé par l'Université PSL et rattaché à l'école doctorale 472 de l'EPHE – PSL (appel à candidature en mars, sélection des dossiers en mai et auditions en juin) est également porté par le Programme Gradué. Le profil recherché est celui d'un(e) doctorant(e) développant une approche innovante du point de vue méthodologique et des résultats attendus, ce que devront clairement indiquer le dossier de candidature et l'oral du candidat.

Un Carnet Hypothèses présente l'ensemble des actions auxquelles vous pouvez participer :

<https://pgsh.hypotheses.org/4>



Responsable du Programme Gradué Sciences Historiques

William Van Andringa

Pour tout renseignement, contacter :

Karol Skrzypczak

karol.skrzypczak@ephe.psl.eu

Période de césure

La césure est une période facultative qui s'étend sur un semestre ou une année universitaire pendant laquelle l'étudiant suspend sa scolarité pour mener à bien un projet personnel ou professionnel, en France comme à l'étranger. La césure débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire, elle s'effectue en général à mi-cursus.

La période de césure n'est pas une année sabbatique ou un choix par défaut ! Sa démarche demande réflexion et anticipation. L'année de césure doit représenter une réelle opportunité d'apprentissage ou de maturation de projets. Pendant l'année de césure, l'étudiant peut effectuer un stage (sous certaines conditions) ou avoir un emploi. Il peut aussi, faire une formation dans un autre établissement, un service volontaire (au sein d'une entreprise ou d'une administration), partir en séjour linguistique, ou encore, s'engager dans un projet associatif (citoyen, humanitaire, sportif...). L'année de césure peut être valorisée dans l'annexe au diplôme. La césure ne peut amener aucun crédit en supplément de ceux délivrés par la formation.

La période de césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.

Demander à faire une césure est une possibilité mais pas un droit. Afin de bénéficier de cette année de césure, une demande doit être formulée auprès du Président de l'EPHE – PSL qui va prendre sa décision en fonction de l'avis émis par le responsable de la formation (formulaire à demander auprès de la DEVE) et/ou le conseil pédagogique de la formation. Cette demande doit être accompagnée d'une lettre de motivation et de tout document permettant d'apprécier la valeur du projet de césure. Le chef d'établissement peut donc refuser une période de césure à un étudiant s'il considère que celle-ci n'a aucune valeur ajoutée d'un point de vue personnel ou « professionnel ». Pour bénéficier d'une période de césure, l'étudiant doit être inscrit dans une formation initiale de l'EPHE – PSL délivrant **un diplôme national**. L'étudiant devra s'acquitter de la CVEC et régler les droits d'inscription au taux réduit (164 € pour une césure en master).



Cours de Français Langue Étrangère (FLE)

Les **étudiants non francophones** inscrits à l'École Pratique des Hautes Études (EPHE – PSL) bénéficient d'une riche offre de cours en Français Langue Étrangère (FLE).

À leur arrivée en France, ils devront d'abord passer un test linguistique permettant d'évaluer leur niveau. Ils suivront ensuite une session intensive de français, à raison de trois heures de cours par jour, dans l'un des groupes de niveaux proposés, soit A2-B1, soit B1-B2, soit B2-C1 (selon le Cadre européen commun de référence pour les langues). Cette session intensive leur permettra par ailleurs de mieux s'intégrer au système d'études supérieures français.

Un cours hebdomadaire de français est aussi offert au premier et au second semestre pour les mêmes niveaux de langue (A2-B1, B1-B2 et B2-C1).

Tandis que l'oral est privilégié pendant la session intensive, c'est à l'écrit que le cours hebdomadaire est consacré, l'objectif étant d'acquérir une meilleure connaissance du style de la rédaction scientifique (mémoire, thèse, articles...).

Vous trouverez des informations complémentaires sur l'offre de Français Langue Étrangère sur le site de l'EPHE – PSL.

Pour toute question, vous pouvez aussi contacter Rachel Lauthelier-Mourier en charge du FLE à l'EPHE – PSL.

Les étudiants ayant déjà passé une certification en français de niveau B2 sont dispensés de session intensive sur présentation de cette certification à M^{me} Lauthelier-Mourier.



Cours de langues vivantes

Chaque cours aura **16 séances hebdomadaires de 1h30** par semestre.

L'évaluation se fera en contrôle continu (notes des devoirs ou tests et appréciation du travail fourni, des progrès et de la participation) et donnera lieu à une note sur 20.

Chaque cours aura son espace Moodle et comptera sur le support du Centre d'innovation pédagogique de l'Université PSL.

- > Les cours d'anglais auront lieu à l'EPHE comme les années précédentes.
- > Pour les autres langues vivantes et le FLE grands débutants, les cours auront lieu **au Centre mutualisé de PSL, porté par l'École des Mines de Paris**, du lundi au vendredi de 18h30 à 20h00, au 60, Boulevard Saint-Michel à Paris.

Langues enseignées et cours proposés :

- > **13 langues** offertes : allemand, arabe, chinois, coréen, espagnol, français langue étrangère (FLE), hébreu, italien, japonais, langue des signes française (LSF), portugais (du Brésil), russe et suédois.

- > **53 créneaux de cours proposés chaque semaine** (des dédoublements et ajustements pourront être faits suite aux inscriptions, selon les demandes).

De A1 (débutant) à C1 (expérimenté) : groupes constitués conformément aux niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Calendrier

Inscriptions

1^{er} semestre :

Ouverture des inscriptions : de la dernière semaine d'août 2025 à la mi-septembre 2025 (avec stabilisation des groupes définitifs à la mi-septembre 2025).

2^e semestre :

Ouverture des inscriptions de la mi-janvier 2026 à la dernière semaine de janvier 2026 (avec stabilisation des groupes définitifs à la fin du mois de janvier 2026).

Les étudiants doivent s'inscrire via Moodle :



<https://moodle.psl.eu/course/view.php?id=26193>

Cours

1^{er} semestre :

De fin septembre 2025 (Semaine 39) à fin janvier 2026 (Semaine 4).

2^e semestre :

De la première semaine de février 2026 (Semaine 6) à environ fin mai 2026 selon le calendrier propre à chaque groupe constitué.

Charte du tutorat pédagogique

L'encadrement pédagogique de l'étudiant de master Histoire de l'Art et Archéologie est assuré par un enseignant-chercheur de l'EPHE – PSL, le « tuteur pédagogique ». Outre un enseignement théorique approfondi, la formation de l'étudiant comprend la réalisation de stages en M1 ou M2. C'est pourquoi un rôle spécifique d'encadrement est confié aux maîtres de stages appelés « tuteurs de stage ».

Le tuteur pédagogique est un enseignant-chercheur de l'EPHE – PSL, choisi dans cette fonction par l'étudiant lors de sa candidature. Il convient que le domaine de spécialité du tuteur soit proche de la thématique de recherche de l'étudiant.

Cette « charte du tutorat » a pour objectif de définir les responsabilités réciproques de l'étudiant de master et de son tuteur pédagogique. Elle est téléchargeable depuis le portail Etudiant Pegasus. Elle doit être revêtue des signatures de l'étudiant et de son tuteur pédagogique et déposée via le portail Etudiant Pegasus, sous la rubrique « Inscription administrative », item « documents complémentaires », au plus tard à l'issue de la campagne des inscriptions pédagogiques du premier semestre.

CHOIX PÉDAGOGIQUES

Le tuteur guide l'étudiant dans le choix des enseignements à suivre et des travaux à rendre dans le cadre de son cursus. À chaque semestre, et selon le calendrier fixé par la scolarité, le choix des enseignements s'effectue depuis le portail Etudiant Pegasus rubrique « Vie Académique », item Choix de cours en ligne. Une copie du contrat pédagogique signé par le tuteur est déposée par l'étudiant sous la rubrique « Inscription administrative », item « documents complémentaires ». Le choix du sujet de mémoire est validé par les deux parties.

Si l'étudiant souhaite modifier ses choix d'enseignements après signature de la fiche pédagogique semestrielle, il en informe son tuteur et requiert son accord. Les modifications arrêtees après accord du tuteur doivent être signalées sans tarder au responsable pédagogique du parcours concerné et à la personne compétente du service de la scolarité. Si le tuteur estime que l'étudiant n'a pas une maîtrise suffisante de la langue française, il informe l'étudiant qu'il doit suivre l'enseignement de « Français Langue Étrangère » (FLE). Il en va de même si le tuteur estime que l'étudiant doit suivre un enseignement de langue vivante étrangère indispensable à sa scolarité.

DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ

Le tuteur a la responsabilité effective de l'encadrement de l'étudiant ; il s'engage à suivre les progrès de sa formation, notamment à le rencontrer aussi souvent que nécessaire. L'étudiant rend compte régulièrement de l'avancement de sa recherche. Il incombe à l'étudiant de s'informer sur les dates de remise des travaux fixées par les responsables de chaque enseignement. L'étudiant informe à l'avance son tuteur de toute modification apportée à son projet de scolarité. Le tuteur tient informés l'étudiant et le responsable du parcours de son indisponibilité en cas d'absence prolongée. L'étudiant suit avec assiduité les enseignements portés sur sa fiche pédagogique, sauf

cas particulier connu de son tuteur et agréé par lui quand il s'agit d'absences circonstanciées, ou par les instances de la formation en cas d'absences connues à l'avance. Il prend soin d'informer à l'avance son tuteur des contraintes professionnelles ou matérielles rencontrées qui font obstacle, partiellement ou totalement, à cette assiduité. Le tuteur rappelle à l'étudiant que le plagiat est interdit et sévèrement sanctionné, quelle que soit la nature du travail rendu.

PROCÉDURE DE MÉDIATION

En cas de difficulté persistante entre l'étudiant et le tuteur, il incombe à l'un ou à l'autre d'en informer le responsable du parcours qui écoute les parties et prend les mesures les plus adaptées au règlement des difficultés, si besoin est, avec le concours du responsable de la mention.

APRÈS LE MASTER

Le tuteur s'efforce de maintenir le lien avec l'étudiant après sa formation de master et de se tenir informé de son parcours. Ces informations lui sont nécessaires pour renseigner les enquêtes sur le devenir des étudiants de l'école. Réciproquement, l'étudiant s'engage à informer son tuteur de la suite de son parcours universitaire ou professionnel. Il s'efforce de lui communiquer ses éventuels changements de coordonnées pour pouvoir être joint si nécessaire, notamment lors du suivi des diplômés.

Date:

L'étudiant (nom, prénom, signature):

.....
déclare avoir pris connaissance du règlement de scolarité et des études pour l'année universitaire en cours.

Tuteur (nom, prénom, signature) .

.....

2025-2026

Séminaires de recherche

3 ECTS / 6 ECTS pour le séminaire du tuteur

ARCHÉOLOGIE GRECQUE

M. François QUEYREL, DE
Vendredi de 11h à 13h, INHA

ARCHIVES ORALES

M^{me} Florence DESCAMPS, MdC
Mercredi de 9h à 10h, MSH-Raspail

ARTS, INDUSTRIES ET DÉCOR À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

M^{me} Rossella FROISSART, DE
Mercredi de 11h à 13h, INHA

ARTS VISUELS ET CHRISTIANISME, XIX^e-XXI^e S.

M^{me} Isabelle SAINT-MARTIN, DE
Mercredi de 14h à 16h, INHA

EMBLÉMATIQUE OCCIDENTALE

M. Laurent HABLOT, DE
Vendredi de 10h à 12h, en ligne

ENSEIGNEMENT ET SOCIÉTÉS EN ISLAM : MADRASAS ET CONFRÉRIES

M. Clément MOUSSÉ, MdC
Mardi de 12h à 14h au S1 et
jeudi de 12h à 14h au S2, INHA

ÉTUDES SCANDINAVES

M^{me} Alessia BAUER, DE
Vendredi de 10h à 12h, Sorbonne

HISTOIRE CULTURELLE DES TECHNIQUES DU MOYEN ÂGE À NOS JOURS

M^{me} Émilie d'ORGEIX, DE
Mercredi de 16h à 18h, INHA

HISTOIRE DE L'ART DE LA RENAISSANCE

M^{me} Audrey NASSIEU MAUPAS, DE
Lundi de 16h à 18h, INHA

HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE DU MONDE BYZANTIN ET DE L'ORIENT CHRÉTIEN

M^{me} Ioanna RAPTI, DE
Mercredi de 14h à 16h, Sorbonne

HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET ARCHÉOSCIENCES

M. Christophe MORHANGE, DE
Université Paris Cité - Campus Grands
Moulins

HISTOIRE DE LA GRAVURE

M^{me} Estelle LEUTRAT, DE
Mardi de 15h à 16h, INHA

HISTOIRE DE LA MUSIQUE EUROPÉENNE AU XIX^e SIÈCLE : SOURCES ET COLLECTIONS

M^{me} Cécile REYNAUD, DE
Jeudi de 18h à 20h, INHA

HISTOIRE DE LA PEINTURE ITALIENNE, XVI^e-XVII^e s.

M. Michel HOCHMANN, DE
Mardi de 18h à 20h, toutes les deux
semaines

HISTOIRE DE PARIS

M. Guy-Michel LEPROUX, DE
Mardi de 18h à 20h, INHA

HISTOIRE DU DESSIN

M^{me} Marie-Pierre SALÉ, DE
Lundi de 11h à 13h, Musée du Louvre

HISTOIRE ET ANTHROPOLOGIE DU MONDE GERMANIQUE

M^{me} Céline TRAUTMANN-WALLER,
DE
Mardi de 16h à 18h, INHA

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE DE LA GAULE ROMAINE

M. William VAN ANDRINGA, DE
Mercredi de 15h à 17h, INHA

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE DES MONDES MUSULMANS

M. Jean-Michel MOUTON, DE
Jeudi de 10h à 12h, INHA

HISTOIRE ET CIVILISATION DU LIVRE

M^{me} Emmanuelle CHAPRON, DE
Vendredi de 14h à 18h une semaine sur
deux, INHA

HISTOIRE ET CONSCIENCE HISTORIQUE DES PAYS RUSSÉS

M. Pierre GONNEAU, DE
Mercredi de 17h à 19h, Sorbonne

HISTOIRE MONÉTAIRE DU MONDE GREC

M^{me} Frédérique DUYPAT, DE
Vendredi de 12h à 14h, Sorbonne

HISTOIRE MONÉTAIRE DU MONDE ROMAIN

M. Antony HOSTEIN, DE
Jeudi de 13h à 16h au S1 et de 14h à 16h
au S2, INHA

HISTOIRE URBAINE DE L'ORIENT ROMAIN TARDIF

M^{me} Catherine SALIOU, DE
Jeudi de 14h à 16h, Sorbonne

NUMISMATIQUE ET ÉCONOMIE MONÉTAIRE DE L'OCCIDENT MÉDIÉVAL ET MODERNE

M. Marc BOMPAIRE, DE
Vendredi de 14h à 16h, Sorbonne

RELIGION ÉGYPTIENNE EN ÉGYPTE HELLÉNISTIQUE ET ROMAINE

M. Ivan GUERMEUR, DE
Mardi de 16h à 18h, Sorbonne

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE – ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE

M. Antony COLOMBO, MdC
Mardi de 13h30 à 15h30 au S1, et
jeudi de 10h30 à 12h30 au S2, en ligne

SOURCES ET MÉTHODES DE L'HISTOIRE DES MODES VESTIMENTAIRES DU MOYEN ÂGE AU XIX^e SIÈCLE

M^{me} Astrid CASTRES, MdC
Vendredi de 16h à 18h, INHA

N.B. : Voir la page des conférences sur le site internet pour connaître les dates et la salle, ainsi que toute modification et complément d'information.

Abréviations : DE = directeur/directrice d'études ; MdC = maître/maîtresse de conférences.



Contacts

Gestionnaire du master

Céline Richer
mastershs@ephe.psl.eu

Bureau de la vie étudiante

Laurent Tessier
viétudes@ephe.psl.eu

Formation continue

Ion Dimitrov
formation.continue@ephe.psl.eu

**Responsable de la Direction
des Enseignements
et de la Vie Étudiante**

Virginie Cardaillac-André
virginie.cardaillac-andre@ephe.psl.eu

Support services numériques

<https://interv.ephe.psl.eu/>

École Pratique des Hautes Études – PSL

Les Patios Saint-Jacques
4-14, rue Ferrus
75014 Paris
Tél. : +33 (0)1 53 63 61 20



École Pratique
des Hautes Études



Enseigner la recherche par la pratique de la recherche

f @ in ▶

www.ephe.psl.eu



École Pratique
des Hautes Études

PSL 